



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Avis de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CIPENAF) pour les départements de Paris, des Hauts- de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val- de-Marne

La commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CIPENAF) a été convoquée par voie électronique entre le vendredi 30 janvier 2026 et le lundi 23 février 2026 pour statuer sur le **projet de nouveau règlement intérieur de la CIPENAF**

ETAIENTS PRESENTS

Avec voix délibératives :

- M. Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF) représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- Mme Claire FUENTES, cheffe de service régionale de la forêt, du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT) représentant la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF),
- Mme Sarah LIMMACHER, cheffe du département planification et territoires au service aménagement durable, représentant la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT),
- M. Guillaume MORET, président de la fédération départementale des syndicats agricoles (FDSEA) d'Île-de-France,
- M. Xavier JENNER, représentant le centre régional de la propriété forestière (CRPF),
- M. Robert MARZUOLI, représentant l'organisme Terres de Lien,
- M. Frédéric MALHER, représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Île-de-France (LPO),
- M. Luc BLANCHARD, co-président de France Nature Environnement Île-de-France (FNE),
- M. Philippe WAGUET, président de la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France.

Sans voix délibérative :

- M. Frédéric MARCHE, directeur de la prospective et de l'aménagement territorial de la SAFER Île-de-France.

Avec 10 avis recueillis sur 20, le quorum est atteint, conformément à l'article 8 du règlement intérieur.

1. Présentation des modifications du règlement intérieur de la CIPENAF.

Le règlement intérieur de la CIPENAF a été modifié sur plusieurs points pour tenir compte de diverses évolutions juridiques. Les modifications sont identifiées dans un tableau annexé à ce présent avis.

2. Recueil de l'avis des membres de la CIPENAF

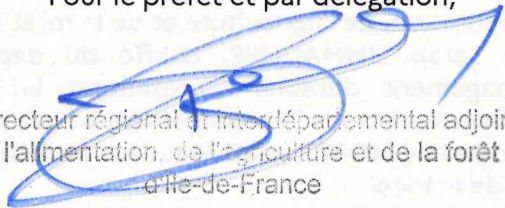
Le projet de nouveau règlement intérieur soumis à l'avis des membres de la CIPENAF a recueilli 9 voix favorables et un avis valant abstention.

En effet, l'organisme Terre de Liens a émis un avis valant abstention qu'il a justifié par la difficulté de solliciter la venue d'un expert auprès du président 7 jours avant la tenue de la commission (article 2 du règlement), alors que les présentations sont transmises au minimum 5 jours avant la commission (article 7 du règlement).

Il est à rappeler que l'ordre du jour, qui informe les membres de la commission sur la nature des dossiers qui leur seront présentés, est quant à lui transmis environ un mois avant la tenue d'une commission. Dès l'envoi de cette convocation et de l'ordre du jour associé, les documents qui nécessitent un certain temps d'analyse (documents d'urbanisme de collectivités territoriales notamment) peuvent être consultables. Ainsi, dès l'envoi de la convocation, il est possible pour tout membre de la commission de solliciter auprès du président l'invitation d'un expert sans attendre la transmission des présentations.

3. Le nouveau règlement intérieur de la CIPENAF est donc approuvé en date du 23 février 2026.

Pour le préfet et par délégation,



Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Île-de-France

Benjamin GENTON